

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Soupçons de détournement : le maire d'Oyem, Christian Abessolo Menguey, en prison

À l'origine des déboires judiciaires du désormais ancien maire d'Oyem, la somme de 210 324 907 FCFA allouée dans le cadre de la construction d'un marché dont le taux d'exécution ne serait pas du tout satisfaisant aux yeux du Conseil municipal. D'où la destitution de Christian Abessolo Menguey, à la faveur d'une session extraordinaire, par l'institution au sein de laquelle certains élus locaux auraient pointé des faits patents de détournement.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon



Photo : PME/L'Union

Christian Abessolo Menguey médite sur son sort à Gros-Bouquet.

MIS aux arrêts par les éléments du Poste des contre-ingérences et de la sécurité militaire (PCISM), communément appelé B2, d'Oyem, le 10 mai dernier (L'Union du 11 mai 2023), le maire du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, Christian Abessolo Menguey, a été placé,

le 1er juin 2023, sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville.

En effet, après son interpellation par les Officiers de police judiciaire (OPJ), l'édile a d'abord été cuisiné dans les bureaux du B2, relativement aux soupçons

de détournement de la somme de 210 324 907 FCFA. Et, comme il est désormais du ressort du Tribunal spécial de traiter des cas de détournements, Christian Abessolo Menguey a ensuite été transféré à la Direction générale des contre-ingérences et de la

sécurité militaire (DMCISM), à Libreville. Aussi, à la faveur des interrogatoires, les fins limiers seraient parvenus à confondre le mis en cause sur lequel pèseraient de lourds soupçons de détournement. D'où d'ailleurs son déferement, trois semaines

après son arrestation, devant le Ministère public. Au sortir duquel un magistrat instructeur a décerné au maire préalablement destitué un mandat de dépôt.

Pour rappel, c'est au moment où il était en train de discuter à l'esplanade de l'Hôtel de Ville d'Oyem avec des collaborateurs que Christian Abessolo Menguey avait été interpellé par les agents du B2. Quatre jours plus tôt, le 6 mai, à l'occasion d'une session extraordinaire, 22 des 37 conseillers municipaux présents votaient en faveur de sa destitution.

Selon des sources proches de l'institution municipale, les fonds à l'origine des déboires judiciaires de l'ancien premier magistrat d'Oyem auraient été alloués dans le cadre de la construction d'un marché. Et si les 210 324 907 FCFA avaient été mis à disposition du maître d'ouvrage personnifié par l'édile, l'avancement des travaux accusait manifestement du retard. On parle même d'un taux d'avancement qui ne se situait qu'à 10 %. Toute chose qui aurait révolté les membres du Conseil. Outre ces griefs, il serait aussi reproché au cadre du Parti démocratique gabonais (PDG) une gestion dite "peu orthodoxe et cavalière" matérialisée par le projet de réhabilitation de la place des fêtes d'Oyem. Un chantier mis en branle, dit-on, sans l'accord préalable du Conseil municipal, qui pointe du doigt son opacité.

Dans l'attente de sa comparution devant les juges du Tribunal spécial de Libreville – au même titre que d'autres responsables municipaux écroués pour des faits similaires –, l'ancien maire en détention préventive va devoir mettre à profit cet intervalle pour préparer sa défense.

Contrepoint

L'orthodoxie, comme maître-mot !

ENA
Libreville/Gabon

ET de... ! On se perd en conjectures s'agissant de la liste des maires centraux dont les carrières ont été compromises du fait d'ennuis judiciaires. La série portant sur ces élus locaux ayant eu maille à partir avec la justice ne semble pas près de s'arrêter. Le placement en détention préventive depuis jeudi du maire central du

chef-lieu de la province du Woleu-Ntem confirme cette tendance au prolongement indéfini. Et de se demander ce qui fait courir ces présidents de conseils municipaux jusqu'à leur confusion judiciaire ?

S'il est, pour la plupart d'entre eux, un dénominateur commun qui les lie, c'est bien celui d'un manque d'orthodoxie dans la gestion de certains projets importants de leurs communes respectives. Pour le maire central d'Oyem, Christian Abessolo

Menguey, c'est l'investissement d'une place des fêtes et les travaux de construction du marché d'Oyem qui auraient scellé son sort, de graves désaccords ayant apparu avec d'autres conseillers municipaux quant au bien-fondé et, surtout, à la conduite financière de ces projets par l'édile aujourd'hui déchu.

Même si l'on reste, pour le moment, au stade prudent des présomptions, les antécédents avec ses congénères de Mabanda,

Moanda, Ndzomoe, Akanda et Libreville... peuvent nous rassurer quant à la fiabilité des soupçons.

En conclave à Port-Gentil jusqu'à hier, les maires du Gabon doivent absolument en tenir compte. Pour que s'arrête la charrette des "maires centraux jetés en prison pour..." Parce que l'interruption d'un mandat électif entraîne inévitablement la mise sous boisseau d'une vision en route. Ce qui n'est pas une moindre conséquence...